

## Compte rendu de séance

### Séance du 17 Mars 2014

L' an 2014 et le 17 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Madeleine GUILLEMOT rue du Clos FAROUX (suite au sinistre de la Mairie) sous la présidence de  
BOULLENGER Jacques Maire

**Présents :** M. BOULLENGER Jacques, Maire, Mmes : BOUIN Valérie, CHERUAU Muriel, DUTERTRE Yvette, LAMAMY-LACOSTE Marie-Hélène, MM : BIARD Bruno, GALOPIN Michel, GUYON Ghislain, HATWELL Sydney, LEHAGRE Patrick, MEICHEL Pascal, MOTARD Jacques, RUE Marc, SAVARD Didier

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. Pascal MEICHEL, pouvoir donné à M. Gislain GUYON,  
M. Didier SAVARD, pouvoir donné à M. Sydney HATWELL

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 12 mars 2014

**Date d'affichage** : 12 mars 2014

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 18/03/2014

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. Marc RUÉ

**Objet(s) des délibérations**

Monsieur le Maire demande en ouverture de séance si le dossier relatif à l'acquisition d'une partie de la parcelle AK n° 53 appartenant à des particuliers dans le cadre d'une opération d'alignement peut être rajouté à l'ordre du jour. Cette requête a été approuvée à l'unanimité.

### SOMMAIRE

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE - 2014\_11  
AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2013 - 2014\_14  
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2014 - 2014\_17  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013 SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE - 2014\_12  
AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2013 DE LA COMMUNE - 2014\_15

ADOPTION DU BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2014 - 2014\_18  
 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013 SERVICE BOULANGERIE DE LA COMMUNE - 2014\_13  
 AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BOULANGERIE 2013 - 2014\_16  
 ADOPTION DU SERVICE BOULANGERIE 2014 - 2014\_19  
 ACHEMINEMENT DU COURRIER - CRÉATION DE NOMS DE RUE - 2014\_20  
 AGENCE POSTALE - 2014\_21  
 ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AK N° 53 APPARTENANT A DES PARTICULIERS DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION D'ALIGNEMENT - 2014\_22

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte de Gestion de la Commune de l'exercice 2013 dressé par Monsieur le Trésorier de Neuillé Pont Pierre, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

**Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jacques BOULLENGER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (Monsieur BOULLENGER est sorti de la Salle afin de ne pas prendre part au vote),**

- **Lui** donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		10072,49		128952,08
Opération de l'exercice	496673,59	611784,1	747558,42	971469,23
<b>TOTAL</b>	<b>496673,59</b>	<b>621856,6</b>	<b>747558,42</b>	<b>1100421,3</b>
Résultat de clôture	125810,01			223910,81
Reste à réaliser	163830,44	10000		
<b>Total cumulé</b>	<b>289013,45</b>	<b>10000</b>	<b>0</b>	<b>223910,81</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>279013,45</b>			<b>223910,81</b>

**(Pour information : 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté = 115 110,52 € et 002 Résultat de fonctionnement reporté = 185 190,89 €)**

- **Constate** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

M. Michel GALOPIN est arrivé à 20h40 et, n'a pas pris part au vote.

**AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2013**

**Le Conseil municipal :**

- **Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 223 910,81 €**,

**Considérant** le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 38 719,92 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur)	139 024,57 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	84 886,24 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>EXCEDENT</b>
	<b>94 958,73 €</b>
<b>DEFICIT</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2013</b>	<b>223 910,81 €</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2013</b>	<b>223 910,81 €</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068	38 719,92 €
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – lg 002)	185 190,89 €
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2013</b>	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2014**

**Considérant** qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

**Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
  - sans vote formel sur chacun des chapitres,

- **Adopte** le Budget Primitif Principal, tel que proposé, pour l'exercice 2014.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013 SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte de Gestion de la Commune (service assainissement) de l'exercice 2013 dressé par Monsieur le Trésorier de Neuillé Pont Pierre, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

**Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de la Commune (service assainissement) de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jacques BOULLENGER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (Monsieur le Maire est sorti de la Salle afin de ne pas prendre part au vote),**

- **Lui** donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la Commune (service assainissement), lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		55752,96		81562,17
Opération de l'exercice	602624,33	223331,1	88850,63	179402,87
<b>TOTAL</b>	<b>602624,33</b>	<b>279084,1</b>	<b>88850,63</b>	<b>260965,04</b>
Résultat de clôture	379293,23			90552,24
Reste à réaliser	75445,26	360000		
<b>Total cumulé</b>	<b>454738,49</b>	<b>360000</b>	<b>0</b>	<b>90552,24</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>94738,49</b>			<b>90552,24</b>

**(Pour information : 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté = 379 293,23 € et 002 Résultat de fonctionnement reporté = 0 €)**

- **Constate** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2013 DE LA COMMUNE**

**Le Conseil municipal :**

- **Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 90 552,24 €**,
- **Considérant** le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 90 552,24 €



**Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de la Commune (service Boulangerie) de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jacques BOULLENGER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (Monsieur le Maire est sorti de la Salle afin de ne pas prendre part au vote),**

- **Lui** donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la Commune (service boulangerie), lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1684,02			233,7
Opération de l'exercice	3440,14	1684,02	3371,11	5270,41
<b>TOTAL</b>	<b>5124,16</b>	<b>1684,02</b>	<b>3371,11</b>	<b>5504,11</b>
Résultat de clôture	1756,12			143,18
Reste à réaliser				
<b>Total cumulé</b>	<b>1756,12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>143,18</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>1756,12</b>			<b>143,18</b>

**(Pour information : 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté = 1756,12 € et 002 Résultat de fonctionnement reporté = 143,18 €)**

- **Constate** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BOULANGERIE 2013**

**Le Conseil municipal :**

- **Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 1 899,30 €**,

**Considérant** le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 756,12 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créateur)	233,30 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 666,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>1 665,60 €</b>
<b>DEFICIT</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2013</b>	<b>1 899,30 €</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2013</b>	<b>1 899,30 €</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068	1 756,12 €
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créateur – lg 002)	143,18 €
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2013</b>	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### ADOPTION DU SERVICE BOULANGERIE 2014

**Considérant** qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

**Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
  - sans vote formel sur chacun des chapitres,
- **Adopte** le Budget service Boulangerie, tel que proposé, pour l'exercice 2014.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### ACHEMINEMENT DU COURRIER - CRÉATION DE NOMS DE RUE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Monsieur le Maire expose:**

**Qu'en** partenariat avec La Poste, l'équipe municipale a souhaité améliorer la précision des adresses géo-postales notamment dans les lieudits et, apporter un meilleur confort de localisation pour les visiteurs, les livreurs et surtout les services de secours grâce aux coordonnées GPS.

**Que** pour améliorer ce repérage géographique au sein de la Commune, il convient de modifier certains noms de rue et/ou des lieudits comme suit :

- L'Allée des Chevalleraies se substitue à l'impasse des Chevalleraies
- l'Allée des Vignes de la Carrière (Allée partant du CR 24 parallèle à la RD 938) au lieudit les Vignes de la carrière
- L'Allée du Gâte-Soie (Allée partant de la RD 938 vers le Gâte-Soie)
- L'Allée de la Goguerie (Allée partant de la RD 938 vers la Goguerie)
- L'Allée de la Touche (Allée de la RD 938 vers la Petite Touche)
- L'Allée des Petites Mauriceries (Allée partant de la VC 4 vers les Petites Mauriceries)
- L'allée des Caves Malveau (Allée partant de la RD 938 vers les Caves Malveau)

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de Charentilly que revêt cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Décide** de modifier ou de créer les noms de rues comme suit :

- L'Allée des Chevalleraies se substitue à l'impasse des Chevalleraies
- l'Allée des Vignes de la Carrière (Allée partant du CR 24 parallèle à la RD 938) au lieudit les Vignes de la carrière
- L'Allée du Gâte-Soie (Allée partant de la RD 938 vers le Gâte-Soie)
- L'Allée de la Goguerie (Allée partant de la RD 938 vers la Goguerie)
- L'Allée de la Touche (Allée de la RD 938 vers la Petite Touche)
- L'Allée des Petites Mauriceries (Allée partant de la VC 4 vers les Petites Mauriceries)
- L'allée des Caves Malveau (Allée partant de la RD 938 vers les Caves Malveau)

**Précise** que les démarches nécessaires relatives à la prise en compte de ces modifications seront effectuées, notamment auprès des services du cadastre et de La Poste.

**Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

M. Michel GALOPIN demande à ce que cette démarche soit étendue à d'autres lieudits. Il explique que dans le cadre de son activité professionnelle, il éprouve beaucoup de difficultés à se faire livrer à « la Revèlerie ». Monsieur le Maire expose, que dans le cadre d'une prochaine rencontre avec la Poste, cette question sera abordée.

## **AGENCE POSTALE**

**Vu** la délibération 2013-021-1.4 du Conseil Municipal du 22 mai 2013 relative à la Création d'une agence postale.

**Monsieur le Maire expose :**

- **Qu'**il a reçu la notification de la commission de La Poste, de l'octroi d'une subvention de 47 000,00 € pour la création d'une agence postale communale.
- **Qu'**indépendamment de cette subvention, il sera également accordé :
  - une indemnité exceptionnelle d'installation de 2 988,00 €,
  - Une indemnité compensatoire mensuelle de 996,00 €,
- **Que** cette agence postale devrait être opérationnelle à partir du 1er septembre 2014, dans les locaux provisoires de la Mairie dans l'attente de sa reconstruction.

**Considérant** l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de CHARENTILLY

**Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**



- **Réaffirme** sa volonté d'ouvrir une agence postale communale.
- **Accepte** de recevoir cette subvention et les financements dont le détail figure ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AK N° 53 APPARTENANT A DES PARTICULIERS DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION D'ALIGNEMENT**

##### **Monsieur le Maire expose :**

- **Que** dans le cadre du projet d'alignement à la rue de l'Espérance, de la parcelle cadastrée AK n° 53, sise 7 rue des Mailleries à CHARENTILLY, il est nécessaire d'acquérir une bande de 19 m<sup>2</sup> se situant le long de la rue de l'Espérance.
- **Que** Monsieur et Madame EGRETEAU suite à la rencontre du 14 mars 2014 en Mairie, ont accepté de céder une partie de leur parcelle cadastrée AK n° 53 pour une surface de 19 m<sup>2</sup> à un prix de 190,00 € afin de permettre l'alignement de leur parcelle à la voirie existante (rue de l'Espérance)
- **Que** la Commune pourrait accepter ce prix de 190,00 € soit 10,00 € du mètre carré auquel s'ajouteront les frais d'actes.
- **Considérant** l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de CHARENTILLY,

##### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **Décide** d'acquérir une partie de la parcelle AK n° 53 pour procéder à l'alignement de cette parcelle à la voirie existante (rue de l'Espérance) correspondant à une bande de 19 m<sup>2</sup> située le long de la rue de l'Espérance au prix de 190,00 € soit 10,00 € du mètre carré,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les documents afférents à cette décision.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **COMPTE RENDU DES EPCI**

##### **CCGC**

Monsieur le Maire, expose que les Budgets généraux et les Budgets des zones d'activités ont été validés. Concernant les transferts de charges des ALSH, le reste à charge sera pris en compte par les Communes (environ 76 247,00 €). Une répartition provisoire a été mise en place. Pour Charentilly cela représentera 2 010,00 € correspondant au nombre d'enfants de Charentilly ayant fréquenté les ALSH en 2012.

Monsieur le Maire, ajoute que la CCGC a décidé de prendre en charge l'organisation du transport afin d'acheminer les enfants scolarisés vers les ALSH (exclusivement pour le mercredi midi). Cette mesure entre dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Le programme voirie pour l'exercice 2014 a été validé. Un tapis sera réalisé au niveau de la rue de la Fortinière. Les travaux de voirie au niveau des Mauriceries seront également repris.

Par ailleurs concernant la création de la future crèche de Semblançay, la procédure pour choisir un Architecte a été arrêtée. Elle sera relancée après les élections communautaires.

Madame Muriel CHERUAU explique qu'au cours de la réunion de la Commission Culture du 5 mars dernier, un bilan de début d'année a été dressé. Il est globalement satisfaisant excepté le dernier spectacle à la Salle des 4 vents qui a attiré seulement 88 personnes.

Concernant le Ciné Off, Madame CHERUAU présente le taux de fréquentation qui est de 45 personnes par séance environ.

Commission Jeunesse : Madame CHERUAU expose que lors de la réunion du 18 février dernier, il y avait la participation de tous les intervenants auprès de la Jeunesse :

- Parents d'élèves,
- Représentants des ALSH,
- Dirigeants d'Associations,
- Représentants de la DDJS

Au cours de cette réunion, tous les thèmes sur la jeunesse ont été abordés.

Par ailleurs, il a été fait le point sur Form Ados, où les jeunes choisissent leurs activités. Il en ressort que certaines difficultés d'organisation pour la mise en place des activités sont apparues.

Madame CHERUAU explique que certains jeunes manquent de repères, s'ils ne sont pas encadrés.

#### **SICA**

Monsieur Marc RUÉ expose que tous les Budgets ont été votés et ajoute que le restant des travaux prévus en 2013 sera réalisé en 2014. Ce retard s'explique notamment par les mauvaises conditions météo de ces derniers mois.

#### **SIAEP**

Monsieur Jacques MOTARD expose qu'il a été fait un état sur les travaux en cours de réalisation. Concernant Charentilly, le diamètre des tuyaux d'eau potable qui alimente le Gâte Soie a été augmenté.

#### **Syndicat de Gendarmerie**

Madame Yvette DUTERTRE a mentionné que la participation communale pour l'année 2014 serait de 2 880,00 €.

#### **CAVITES SOUTERRAINES**

Madame DUTERTRE expose que les comptes ont été approuvés.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **GENS DU VOYAGE**

Monsieur Jacques MOTARD, expose que lors du dernier passage des gens du voyage sur le territoire de la Commune, il a été détérioré une borne incendie. Les travaux de réparation coûteront à la Commune 430,00 €

Séance levée à: 21h50

En mairie, le 18/03/2014  
Le Maire  
Jacques BOULLENGER